



Test d'aptitude au sauvetage aquatique

publié le 24/08/2019 - mis à jour le 02/10/2024

Circulaire d'application

Descriptif :

URGENT : informations relatives aux inscriptions au test de sauvetage aquatique : <http://www.ac-poitiers.fr/cid103289/personnels-enseignants-d-education-et-d-orientation-du-2d-degre.html> ↗

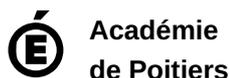
Circulaire n° 2019-100 du 1-7-2019 applicable à partir de janvier 2020.

Cette circulaire explicite les nouvelles modalités de passation du test de sauvetage aquatique que chaque candidat à un emploi de professeur d'EPS (concours de recrutement ou contractuel) doit valider. A partir de janvier 2020, l'inspection pédagogique régionale organisera une unique session par an et délivrera directement les attestations.

 **Circulaire sauvetage aquatique** (PDF de 260.2 ko)
Le Bulletin officiel - n°27 du 4 juillet 2019.



Test sauvetage aquatique CAPEPS (MPEG4 de 277.6 Mo)



Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.